



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 21 avril 2024

SUD éducation attaqué par Darmanin : on ne se laissera pas intimider !

Ce vendredi 19 avril, Olivier Cuzon, militant syndical, représentant en comité social d'administration (CSA) spécial départemental pour SUD Education 29 et co-secrétaire de l'Union interprofessionnelle Solidaires 29, a été auditionné au commissariat de Brest suite à une plainte pour "diffamation et injure publiques à l'encontre de la police et de la gendarmerie" déposée par le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin lui-même.

Le ministre de l'Intérieur poursuit son entreprise de criminalisation du mouvement social et syndical, d'attaques contre les libertés publiques et d'entraves au droit syndical.

C'est la publication d'un article sur le site du syndicat qui est dans le viseur de Darmanin. Dans l'article portant le titre "Classe défense, défense de classe !", SUD éducation 29 interroge l'intrusion toujours plus forte de l'armée dans l'école, à travers le SNU et les classes-défense, sous l'angle des récentes enquêtes du journal Médiapart :

« Ce questionnement est important quand on connaît la culture droitière, misogyne et homophobe sous de trop nombreux képis. Les enquêtes de Médiapart révélant l'existence de groupuscules nazis dans certaines casernes, les groupes de discussions racistes des policiers et gendarmes, ou la participation récente de militaires en civil à la répression des dernières émeutes de banlieues ne plaident pas en faveur du républicanisme des militaires. »

Ainsi Darmanin, en tant que ministre de l'Intérieur, s'emploie à maintenir le silence autour de dérives contraires aux principes républicains dans la police et dans l'armée, qui sont pourtant largement documentées par les journalistes. C'est bien l'omerta imposée par le ministre de l'Intérieur qui porte aujourd'hui atteinte aux

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fedede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



services de l'État et non les journalistes et les syndicalistes qui dénoncent des propos ou des comportements antirépublicains et discriminants.

Pour SUD éducation, le ministère de l'intérieur n'a d'autre objectif que de faire taire celles et ceux qui dénoncent des dérives attestées de longue date. Ce faisant, il porte atteinte à la liberté d'expression et à la prose engagée d'une organisation syndicale, qui sont aux fondements de notre démocratie.

SUD éducation apporte son soutien plein et entier à Olivier Cuzon et au syndicat SUD éducation 29 et revendique le retrait de la plainte déposée par le ministre de l'Intérieur.

SUD éducation engagera toutes les démarches nécessaires pour faire reconnaître l'atteinte grave à la liberté d'expression syndicale que constitue cette plainte et pour faire cesser les intimidations du ministre de l'Intérieur à l'encontre de notre camarade et de notre syndicat.